



Dégâts dans logement suite panne VMC

Par Tony21

Bonjour. Je suis propriétaire d'un appartement en copropriété que je loue. Mon locataire m'a prévenu de moisissures et de dégâts de peinture, de papier peint se décollant dans une pièce de l'appartement. Une entreprise de recherche de fuite a été mandaté et a conclu à une panne de la VMC de l'immeuble. D'autres logements de l'immeuble ont des dégâts similaires. L'assurance habitation de mon locataire ne veut pas prendre en charge les réparations des dégâts car non apparenté a un dégât des eaux. A qui incombe la remise en état de l'appartement ? A l'assurance de la copropriété ?
Merci d'avance pour votre réponse.
Cordialement.

Par Natalie Varieur

Bonjour,
J'ai déjà été victime d'une panne de VMC dans mon immeuble.
Je me suis bien renseigné et en cas de sinistre l'assurance de la copropriété couvre les dommages et les éventuels dégâts d'un immeuble.
Alors vous devrez peut être contacté votre assurance de copropriété pour vos réparations.

Par Tony21

Le syndic a fait une déclaration de sinistre à l'assurance de la copropriété. La réponse est que l'assurance ne couvre pas les dégâts liés à l'humidité et à la condensation.

Par Natalie Varieur

Bonjour,
D'accord, je vous remercie pour cette remarque.